

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU SEPT OCTOBRE DEUX MIL VINGT

L'An deux mil vingt le sept Octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02/10/2020, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire à huis clos, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - RIBEIRINHO Valérie - RASPAUD Stéphane - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie et VANWATERLOO Damien.

Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIT ABSENT : PASQUALIN Côme qui donne pouvoir à Jean-Claude MENEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DENIS Adèle

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2020 est approuvé.

I - REMBOURSEMENT ACHAT DIRECT

Madame Coline LAURIN a dû acheter des fournitures pour la Commune pour un montant de 72,57 €.

Le Conseil Municipal, après délibération unanime (19 pour) . ;

ACCEPTÉ de rembourser la somme de 72,57 € à Madame Coline LAURIN.

N° 2020-076 Publiée le 12/10/2020 reçue en Préfecture le : 12/10/2020

II - CHANGEMENT VITRAGES ÉCOLE

Monsieur BADILLER présente les devis pour le changement des vitrages de l'école. Il précise que les vitrages sera pris en charge par l'assurance (sauf 597,06 € de franchise)

Libellés	MSH	ABIE
Portes alu	6 524,00	6 922,06
Panneaux alu	1 373,56	1 333,20
Pose dépose châssis	639,00	609,84
Remise commerciale	-1 634,72	
Sous total	6 901,84	8 865,10
Changement vitrages	9 598,10	5 512,32
TOTAL H.T.	16 500,00	14 377,40

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime (19 pour)

RETIENT la proposition de MSH de 16 500 € H.T.

N° 2020-077 Publiée le 12/10/2020 reçue en Préfecture le : 12/10/2020

III - LABEL ECOQUARTIER – VALIDATION PHASE 2

Madame BABIN annonce la complétude de la phase 2 de la labellisation de l'éco-quartier. Les actions et documents fournis par NEGOCIM ont été complétés sur le site. La Région a un mois pour valider cette phase 2.

Monsieur le Maire a rencontré Touraine Logement, lundi 05 Octobre, qui a exposé les projets sur l'éco-quartier de :

- 6 logements séniors (2 corps de bâtiments de 3 logements) et il a été évoqué la possibilité de réaliser 3 logements de 2 chambres.
- 8 logements sociaux 2 T4 et 6 T3 (3 plain-pied et 3 duplex)

IV - C.C.T.V.I. - DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AUX COMMISSIONS

Commissions	Titulaire	Suppléant
MOYENS GENERAUX Finances, Ressources humaines, Informatique, Communication, Administration	Jean-Pierre HARDOUIN	Sophie BABIN
SERVICE A LA POPULATION Enfance jeunesse, Transports scolaires	Anaïs SZYMAN	Anne-Sophie FERNANDES
ACTIONS SOCIALES Affaires sociales, Santé publique	Anne-Sophie FERNANDES	Côme PASQUALIN
ENVIRONNEMENT Déchets ménagers, hydrogène, Transition énergétique, GEMA-PI	Fabien BARREAU	Ïona GUEST
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Economie, Insertion professionnelle, Agriculture, Commerces	Marc BADILLER	Jean-Claude MENEAU
CULTURE, SPORT ET TOURISME Tourisme, Culture, Lecture publique, Patrimoine, Sport	Anaïs SZYMAN	Anne-Sophie FERNANDES
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Urbanisme, Aménagement, Mobilités	Sophie BABIN	Stéphane RASPAUD
RESEAUX, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES Bâtiments et infrastructures, Eau et assainissement	Jean-Pierre HARDOUIN	Marc BADILLER

Le Conseil regrette qu'il n'y ait que huit Commissions (8 titulaires et 8 suppléants) donc une seule personne pour plusieurs domaines très différents, ce qui ne laisse pas de place pour les conseillers municipaux.

N° 2020-078 Publiée le 12/10/2020 reçue en Préfecture le : 12/10/2020

V - MODIFICATIONS CIRCULATION RUES

Suite à la rencontre avec les habitants de la rue de la Rabière, le 24 Septembre, il a été décidé de mettre cette rue en sens unique dans la montée, du 7 rue de la Rabière vers la rue de l'Île Bouchard (sauf vélo avec matérialisation piétons/vélos) et à double sens en partie basse à partir du 7 rue de la Rabière vers la mairie, avec cédez le passage au niveau de la rue de la Neuraie et de la sortie de l'éco-quartier.

Concernant la rue de Chinon, deux cédez le passage seront installés à l'intersection de la rue de la prairie (épicerie) et à celle de la rue des Chanvrils (pôle social) pour les véhicules en provenance d'Azay le Rideau.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord sur ces modifications.

Après vote majoritaire (18 pour, 1 abstention) le Conseil donne son accord pour ces modifications qui feront l'objet d'arrêtés du Maire.

N° 2020-079 Publiée le 12/10/2020 reçue en Préfecture le : 12/10/2020

Cité des acacias, la Commission voirie ira recenser les modifications à apporter sur les aménagements qui avaient été faits (plots et stationnements pour casser la vitesse).

Marc BADILLER signale qu'au Bourg les trottoirs ont été retirés par endroits pour y créer des pieds de mur et de ce fait les piétons marchent sur la chaussée ce qui est dangereux. Il serait judicieux de passer la circulation à 30 km/h.

VI - GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la Commission Générale, le sujet de l'installation de la Famille DUVILLE avait été évoqué et Marc BADILLER avait proposé le terrain près de La Gare, Chemin du Moulin du Roi (eau et électricité à proximité). Après échanges avec la famille et le voisinage, ce terrain ne convient pas. Marc BADILLER et Jean-Claude MENEAU ont donc recensé d'autres terrains possibles.

La Commission Gens du Voyage se réunira le 14 Octobre 2020 à 20h30

DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

25/09/2020 JPP DIRECT : 1 159,89 € HT (jardinière, miroirs)

26/09/2020 SODILOR : 1 345,50 € HT (corbeilles)

30/09/2020 LECHAT : 351 € HT (bulletin municipal)

03/10/2020 PLG : 964,64 (produits COVID école)

05/10/2020 FABREGUE DUO : 251,07 € HT (fournitures bureau)

05/10/2020 ECF : 614,30 € (FCO Pascal)

07/10/2020 AFTRAL : 657 € HT (CACES nacelle Pascal)

N° 2020-080 Publiée le 12/10/2020 reçue en Préfecture le : 12/10/2020

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour.

1 – Point Traverse de la Chapelle

Monsieur le Maire rend compte au Conseil de la réunion avec SATIVA (06/10/2020). Dans l'ensemble les remarques faites ont été respectées ; réaménagement de la Place du Café (conservation de 9 places de stationnement) 4 places arrêt minutes devant la pharmacie, revoir les pieds de mur le chiffrage global est de 1 150 000 € (+ 90.000 € réseau pluvial, + 90.000 € pavage Place, - 45.000 € plantations).

2 – Comité Communication

Madame SZYMAN avait évoqué en comité communication, la possibilité d'avoir un stagiaire. Le CFA a un projet de BTS communication en pluri-média (vidéo de présentation de Village, refonte de site internet, réalisation logo, élaboration de plaquette pour les nouveaux habitants, livret des associations et de kit d'accueil). Concernant la Feuille du Chêne, la livraison est prévue lundi 12 Octobre et il faut prévoir le pliage des compte-rendu de Conseil.

COMPTE RENDUS COMMISSIONS & COMITÉS

CR réunion comité affaires sociales du 29 septembre 2020.

Ordre du jour :

Colis de fin d'année

Mutuelle communale

Point ajouté ce jour : les gens du voyage

Présents : Iona, Valerie A, Monica, Adèle, Fabien, Anne-sophie, Stéphane R, Valérie R, Amélie, Laura.

Colis de fin d'année

Un appel a été lancé à toutes les communes de la CCTVI afin de travailler et grouper nos commandes, seule la commune de Esvres a répondu positivement, nous travaillerons donc avec elle. Divers échanges ont eu lieu avec des propositions de notre part et le travail est en cours. Puisque le repas des anciens ne se fera pas, l'idée est de faire plaisir à tous en offrant des colis.

Notre souhait de ne prendre que des produits locaux n'est pas réalisable toutefois l'idée émise de mettre des vins de la région et pourquoi pas la poire tapée est retenue par Esvres également.

En résumé : vins de la région, repas complet de qualité avec un packaging qui aura une utilité dans le temps. Une rencontre est prévue la semaine prochaine avant une dégustation de produits à l'aveugle.

Pour rappel, ces achats se font sur le budget du CCAS, l'année dernière le repas et les colis ont coûté 5883,50 euros (sans animation ni vin). Pour cette année nous avons sur le compte du CCAS 5815 euros.

Cette année, il nous faut 104 colis simples (cout 15 euros en 2019) et 67 colis doubles (cout 25 euros en 2019)

Stéphane, Adèle, Fabienne, Fabien, Iona et Anne-Sophie souhaitent travailler sur ce sujet. L'ensemble du comité pourrait participer à la distribution des colis.

Mutuelle communale

La mutuelle communale est un concept solidaire qui permet d'obtenir un tarif de groupe intéressant en faisant souscrire plusieurs administrés d'une même commune auprès d'un même organisme de complémentaire santé, la mairie a juste un rôle de mise en relation.

Informations complémentaires : la mise en place semble simple, la mairie choisie une mutuelle qui convient, nous proposons à cet organisme une salle de réunion pour une présentation de leurs contrats, nous signons à ce moment une convention de partenariat avec eux. Pas de minimum d'inscription (mais tout de même une ou deux signatures), pas de tarif plus préférentiels si un plus grand nombre d'adhérents car ces mutuelles englobent finalement toutes les communes partenaires dans un seul contrat. Les inscriptions peuvent se faire ensuite au fil des résiliations des contrats de chacun (en général deux mois). Pour infos, 80% des adhérents sont des personnes âgées dans ce type de mutuelle.

Nous avons aussi interrogé les communes de la CCTVI à ce sujet, seule Villaines propose et travaille sur ce projet, nous croiserons donc notre travail.

Une mutuelle pour qui ? Pour les personnes qui n'ont pas de mutuelle (retraités, indépendants, jeunes, étudiants...) ou qui en ont une qui ne convient pas ou trop chère. Pour tous âges et toutes situations familiales.

Nos priorités : proximité, différents contrats pour différents âges et tarifs intéressants.

Des contacts ont déjà été pris et des rendez-vous sont notés : AXA le 7 octobre vers 16/17h, MMA et SOLIMUT le 14 octobre après midi. (Certaines mutuelles jointes ont finalement répondu négativement à notre demande car elles ne font pas ce produit comme les mutuelles de Poitiers, Aréas ou GPM).

Si des personnes du comité veulent être présentes, elles sont les bienvenues !

En résumé : nous cherchons la mutuelle idéale, nous passons un article dans la feuille du chêne, un article sur FB, sur le site, des flyers dans nos commerces pour prévenir les Cheiblaisois de notre action et les inviter à se faire connaître en mairie s'ils sont intéressés

Valerie, Monica et Laura s'occupent de faire notre article, il est même déjà fait !

Les gens du voyage

Nous avons ajouté ce point puisque nous avons dernièrement des stationnements sur notre village de différentes familles de voyageurs.

Le rassemblement à la Brosse est parti après dépôts de plaintes, celui de la salle des fêtes également mais il est remplacé rapidement par une autre famille qui ne bouge que sur de petites distances, vient sur Cheillé plusieurs fois dans l'année, a le souhait de se sédentariser et de scolariser les enfants.

Nous pensions en conseil municipal avoir trouvé une solution avec un terrain communal, une convention et un règlement. Il s'avère aujourd'hui que ce terrain ne correspond pas aux attentes de tous.

Nous remettons ce sujet à l'ordre du jour de prochain conseil municipal.

Prochaine réunion du comité pour faire un point sur les différentes mutuelles proposées après le 15 octobre, merci à tous !

COMITÉ ENFANCE JEUNESSE du 30 Septembre 2020

Présents : Fabien Barreau, Anaïs Szyman, Anne-Sophie Fernandes, Iona Guest, Adèle Denis, Valérie Aucher Fabienne Delépine, Amélie Caron. Excusée : Tiphonie Regnier

Le comité enfance jeunesse s'est réuni mercredi 30 septembre afin d'échanger sur le projet « **AIRE DE JEUX** ».

BUDGET :

Le budget aire de jeux (qui sera validé au conseil ultérieurement) : estimatif de 40 000 €. A savoir que dans cette somme, il faut compter 1/3 pour les structures de jeux, 1/3 pour la pose et 1/3 pour le sol)

2 sociétés ont été contacté :

- La société KOMPAN
- La société PROLUDIC

KOMPAN nous a envoyé 2 devis (30 319,80 € et 35 293,80 €) et pour Proludic nous sommes en attente de recevoir le devis.

OÙ SERONT PLACÉS LES DEUX AIRES DE JEUX ?

- La première à la Chapelle Saint Blaise l'air de jeux sera placé sur l'espace de l'ancienne aire de jeux près de la salle des fêtes.
- La seconde, à Cheillé Bourg, l'aire de jeux sera placé sur la partie herbe (côté rue) de la salle de réception Agnès Sorel.

NOTRE CAHIER DES CHARGES :

• Des structures modernes et colorées

Les demandes qui ont été formulé auprès des différents fournisseurs sont les suivantes :

- Pour la Chapelle Saint Blaise : (accès pour les 2-8 ans) une **grande structure** de jeux avec deux tours et 2 toboggans, avec des **accessoires ludique et musicaux** pour les plus petits en bas, pouvant accueillir entre 10 et 15 enfants, accompagné d'un **jeu à ressort** et d'un autre **jeu collectif**. Ainsi qu'une « **balançoire nid** » pouvant accueillir trois ou quatre enfants.
- Pour Cheillé Bourg : (accès pour les 2-6 ans) il a été demandé une **structure** avec une tour (hauteur de chute max 1 m), avec un toboggan et des jeux en bas ainsi qu'un **jeu à ressort** et un jeu collectif.

LA POSE :

Le prix de la pose est conséquent, mais nous faisons le choix de **faire poser les jeux par les fabricants** pour plus de garantie.

LE SOL :

La question du sol reste pleine et entière, étant donné que les devis reçus pour le moment ne contiennent pas le sol.

D'après les commerciaux rencontrés, avec notre budget il est compliqué de partir sur un sol synthétique (100 €/m²) sachant qu'à la Chapelle Saint Blaise il y a environ 270 m² à couvrir, cela ferait monter considérablement le budget. La solution la plus économique et qui est proposé par les 2 commerciaux reste le **gravillon**, avec préparation du sol en amont : réglémenté, facile à entretenir et durable dans le temps.

LES PROCHAINES ÉTAPES :

À la réception du devis de Proludic, nous pourrons comparer les structures.

Nous demanderons à la société qui nous plaît le plus de faire des **incrustations avec 2 structures différentes** afin de pouvoir faire choisir à un « **panel de sélection** » la structure et l'espace de jeux. Pour ces personnes nous avons pensé contacter le RAMEP pour les **assistantes maternelles**, la **crèche** pour les parents des enfants en crèche, et les **parents d'enfants scolarisés à Cheillé** via les cahiers de liaisons.

En octobre/novembre : Envoi de sélection au « panel »

En décembre : Signature des devis pour commande avant le 31 décembre.

En mars/Avril : Installation les jeux au printemps pour une inauguration au printemps

TOUR DE TABLE

Anaïs SZYMAN

- remercie Iona GUEST, Fabienne DELÉPINE et Valérie AUCHER pour la surveillance effectuée dans la cour pendant la pause méridienne (semaine 39)
- dit que deux familles étaient en attente de 4 places dans le bus scolaire, pour aller au collège. Après contact avec la C.C.T.V.I., il reste 6 places dans un bus venant de

THILOUZE qui passe devant l'arrêt « mairie » et pourra prendre en charge les 4 collégiens.

- demande qui, parmi les Conseillers a commencé les formations en ligne à destination des élus ? *personne*
- annonce le changement de bureau de PISE (point information service emploi) ;
Mr RABOUIN, **Président** (collège 1 élus collectivités territoriales)
Mr MARIN, **Vice-Président** (collège 2 les entreprises)
Mr OLIVEREAU, **Trésorier** (collège 2 les entreprises)
Mme LEGER, **Trésorière adjointe** (collège 1 élus collectivités territoriales)
Mr PECH, **Secrétaire** (collège 2 les entreprises)
Mr GAZAVE, **Secrétaire adjoint** (collège 1 élus collectivités territoriales)

Le Markethon démarre demain.

Damien VANWATERLOO signale :

- que l'abribus derrière la Salle Polyvalente est trop petit et qu'il faudrait prévoir un banc (une cinquantaine d'élèves attendent chaque matin).
- que le candélabre d'éclairage public du chemin piéton derrière le restaurant scolaire n'est pas au bon endroit

Adèle DENIS dit qu'avec le changement de circulation de la rue de la Rabière, il y aura plus de véhicules qui emprunteront le giratoire et donc plus de risque d'accidents, car personne ne respecte cet aménagement routier. *Voir en Commission voirie.*

Prochaine réunion le **04 Novembre 2020 à la Salle Polyvalente**

Délibérations prises le 07/10/2020

2020-076	REMBOURSEMENT ACHAT DIRECT
2020-077	CHANGEMENT VITRAGES ÉCOLE
2020-078	C.C.T.V.I. - DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AUX COMISSIONS
2020-079	MODIFICATIONS CIRCULATION RUES
2020-080	DÉCISIONS DU MAIRE

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	Pouvoir à J-C MENEAU
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	
NOBILEAU Jean			